

ACTIVITÉS DU CETIM ET TURQUIE

Les activités du CETIM sont multiples et, pour une bonne part, difficilement quantifiables. Quelques éléments chiffrés cependant pour s'en faire une idée.

De 1998 à 2010 (période, jusqu'à 2009, ayant fait l'objet de trois rapports quadriennaux au Comité des ONG) le CETIM a :

- publié quelques 70 livres et brochures, dont la majeure partie en français, mais une part non négligeable également en anglais et espagnol. Parmi les livres (voir : <http://www.cetim.ch/fr/publications.php>), quasi tous en français, la grande majorité ont abordé les thèmes du droit international, de l'ONU, de la dette du tiers monde, de l'OMC, de la situation de la paysannerie, de la migration, etc. Aucun de ces titres concernait la Turquie. Parmi les brochures (voir : http://www.cetim.ch/fr/publications_brochures.php), chacune en version française, anglaise et espagnole, toutes ont été consacrées aux droits économiques, sociaux et culturels et au droit au développement. Sur l'ensemble de ces publications, aucune n'était centrée sur la Turquie.
- organisé (ou participé à) environ **135 conférences, tables-rondes et colloques**. Sur ce nombre, la situation des droits humains en Turquie n'a été évoquée que **4 fois**.
- prononcé ou déposé dans les différentes instances onusiennes relatives aux droits humains auxquelles il prend part, **267 interventions orales ou écrites** (231 en excluant les Groupes de travail), dont 53 (20%) touchant spécifiquement à la situation des droits humains dans un pays et, parmi ces dernières, **24 (9%)** seulement concernant celle de la Turquie.

Il est donc évident que, parmi toutes les activités du CETIM, la situation des droits humains en Turquie n'en a occupé qu'une part infime.

INTERVENTIONS

Concernant plus précisément les *interventions*, orales et écrites, relatives à la situation des droits humains en Turquie, le CETIM est intervenu, seul ou avec d'autres ONG, pratiquement chaque année (sauf en 2007), en fonction des événements dans ce pays. C'est un fait. Il y a lieu de relever cependant que :

- A partir de 2006, **toutes** ses interventions ont été faites **conjointement** avec d'autres ONG : MRAP, WILPF, AIJD, FSM et France-Libertés : Fondation D. Mitterrand la plupart du temps.

Interventions, sessions	Co-signataires*								
	MRAP	AIJD	WILPF	LIDLIP	FRANCE-LIB	FSM	GAWF	IED	N-SXXI
Remarque : Depuis 2006 toutes les interventions du CETIM ont été conjointes.									
CDH, 2e session, 2006, pt 2, orale	x			x					
CDH, 7e session, 2008, pt 4, orale	x		x	x	x				
CDH, 9e session, 2008, pt 4, orale	x		x			x			
CDH, 10e session, 2009, pt 3, orale	x	x	x						
CDH, 11e session, 2009, pt 4, orale	x		x						
CDH, 12e session, 2009, pt 4, orale	x								
Examen périodique universel, déposée en 2009, mais distribuée en mai 2010, écrite	x	x	x						
CDH, 13e session, 2010, pt 3, orale	x		x		x	x	x	x	x
CDH, 13e session, 2010, pt 4, orale	x		x		x				
CDH, 13e session, 2010, pt 4, écrite	x		x						

*** Légende :**

MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (liste)

AIJD : Association internationale des juristes démocrates (statut consultatif spécial)

WILPF : Women's International League for Peace and Freedom (statut consultatif spécial)

LIDLIP : Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (statut consultatif spécial, dissoute depuis)

France Libertés : Fondation Danielle Mitterrand (statut consultatif spécial)

FSM : Fédération syndicale mondiale (statut consultatif général)

GAWF : General Arab Women Federation (statut consultatif spécial)

IED : International Educational Development (liste)

Nord-Sud XXI (statut consultatif spécial)

- La plupart des déclarations dénonçaient des violations des droits humains à l'encontre de citoyens et citoyennes turcs d'origine kurde, ***mais pas toujours et pas seulement*** (non-respect de la Constitution, du Traité de Lausanne, réforme du Code pénal, etc.)
- Les violations des droits humains dénoncées se répètent bien souvent d'une année sur l'autre, ***tout en relevant certaines évolutions positives*** : non-respect des minorités, arrestations arbitraires, maltraitance des prisonniers, pratique de la torture, déplacement de populations paysannes, villages saccagés, détruits, minage, élus locaux et syndicalistes visés par la répression, violations commises par des milices (gardiens de village), etc.
- Ces déclarations citent généralement ***des cas et des faits précis***. Elles demandent à l'autorité responsable d'intervenir auprès du Gouvernement turc pour qu'il enquête sur ces violations et y mette fin, parfois par l'envoi d'un émissaire.
- A noter également que le CETIM s'est essentiellement appuyé sur des ***rapports*** de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme (IHD), de la Fondation turque des droits de l'homme (TIHV), mais aussi sur les condamnations émanant de la Cour européenne des droits de l'homme et sur les écrits de Rapporteurs spéciaux et de comités onusiens concernant les droits humains.
- Si l'on considère les allusions précises à la question kurde d'un point de vue ***terminologique***, on constate l'emploi plus ou moins fréquent de certaines expressions :
 - souvent population ou peuple kurde, paysans kurdes ; rarement étudiants kurdes, enfants kurdes, leaders kurdes, activistes kurdes, réfugiés kurdes, sympathisants kurdes
 - mouvement kurde, question kurde, réalité kurde, fait kurde, guérilla kurde, parti kurde, PKK
 - souvent langue kurde ; rarement identité kurde, Nouvel An kurde
 - assez souvent Kurdistan turc – terminologie que nous avons proscrite dans nos dernières interventions – ; parfois région kurde, villages et hameaux kurdes, provinces kurdes, sud-est de l'Anatolie à prédominance kurde.

**DOSSIER COMPLET DE DÉFENSE DU CETIM SUITE À LA RECOMMANDATION DU
COMITÉ DES ONG DE SUSPENDRE SON STATUT CONSULTATIF DISPONIBLE SUR :**

http://www.cetim.ch/fr/cetim_ecosoc.php
